



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 17 - Aide aux associations à caractère médico-social - Attribution 2025

Délibération n° 008033

Aide aux associations à caractère médico-social - Attribution 2025

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

Commission n°4	Date 04/09/2025	Avis Favorable unanime
----------------	--------------------	---------------------------

Résumé :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon appuie, par un soutien financier, l'action des associations qui œuvrent dans le domaine médico-social et la prévention de la santé.

Le présent rapport a pour objet l'attribution, au titre de l'année 2025, de subventions à 18 associations.

La Ville de Besançon soutient les associations qui ont pour objet le soin, l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne, la lutte contre la maladie et celles qui conduisent des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Il est proposé d'attribuer à 18 associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Nature activité	Versement 2024	Proposition 2025
AIDES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Lutte contre le SIDA	4 000,00 €	4.000,00 €
ALCOOL ASSISTANCE	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool	750,00 €	1.000,00 €
APEDA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Centre de ressources pour la perte d'audition et la surdit�	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (EX. ANPAA 25)	Pr�vention, formation et soins en alcoologie et tabacologie	7 000,00 €	7 000,00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON ET DU DOUBS DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	Enregistrement et pr�t de livres audios aux personnes mal ou non-voixantes	1 000,00 €	1 000,00 €
BOUDU	H�pital des nounours : actions permettant aux enfants de ne pas appr�hender les soins m�dicaux	-	500,00 €
CENTRE DU SOMMEIL RESPIR	Pathologies li�es aux troubles du sommeil	750,00 €	750,00 €
CICS (CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LA SEXUALITE)	Information, consultation et pr�vention sur la sexualit�	2 600,00 €	2 600,00 €
CSAPA SOLEA (ADDSEA)	Centre de soins, d'accompagnement et de pr�vention en addictologie	2 000,00 €	2 000,00 €
FRANCE REIN FRANCHE-COMTE	Aide et soutien aux insuffisants r�naux-sensibilisation au don d'organes	600,00 €	600,00 €
JALMALV	Accompagnement des personnes en fin de vie	700,00 €	700,00 €
LA NIAQUE	Accompagnement des personnes dans leur retour � la vie sociale et professionnelle apr�s la maladie.	-	500,00 €
LYMPACT	Association pour la pr�vention des tumeurs	800,00 €	800,00 €
MJC PALENTE-ORCHAMPS	Centre social du quartier de Palente	3 300,00 €	3 300,00 €

Nom de l'Association	Nature activité	Versement 2024	Proposition 2025
ONCODOUBS	Accompagnement des personnes en chimiothérapie	500,00 €	500,00 €
SOURIRE A LA VIE	Prise en charge quotidienne des enfants au sein du service d'oncologie, hématologie et pédiatrique du CHU	-	750,00 €
VIE LIBRE	Prévention et lutte contre l'alcoolisme	1 200,00 €	1 200,00 €
VIVRE COMME AVANT	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	1 800,00 €	1 800,00 €

Nota : Sur les 18 subventions attribuées, 16 le sont à des associations soutenues en 2024 et les années antérieures : les montants alloués sont maintenus par rapport à 2024 (2023 pour l'association Sourire à la vie).

Seule l'association « Alcool Assistance » bénéficie de 250 euros supplémentaires, la thématique des addictions étant une priorité de la feuille de route, et au vu de la qualité du dossier présenté.

Quant aux deux nouvelles associations, elles bénéficient d'une subvention de 500 euros correspondant au minimum attribué pour une première attribution.

En cas d'accord, la somme totale, soit 30 000 €, sera prise en charge sur la ligne 65.412.65748.0022171.50000.

M. Hasni ALEM (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 4.000 € à AIDES,
- 1.000 € à ALCOOL ASSISTANCE – La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon,
- 1.000 € à l'APEDA Bourgogne Franche-Comté,
- 7.000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25),
- 1.000 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON,
- 500 € à l'ASSOCIATION BOUDU,
- 750 € à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR »,
- 2.600 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité),
- 2.000 € à CSAPA SOLEA – ADDSEA,
- 600 € à FRANCE REIN FRANCHE COMTE,
- 700 € à JALMALV « Jusqu'à la Mort – Accompagner la Vie » Besançon,
- 500 € à LA NIAQUE,
- 800 € à LYM'PACT,
- 3.300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS,
- 500 € à ONCODOUBS,
- 750 € à SOURIRE A LA VIE,
- 1.200 € à VIE LIBRE - Addictions Alcool – section de Besançon,
- 1.800 € à VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

Abdel GHEZALI
Adjoint

Anne VIGNOT